

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0624^e** séance
tenue le **7 décembre 2020 à 13 heures**
par visioconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et aux communications stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, Mme Sylvie Dubois, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, M. Michel Janosz, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le doyen intérimaire de l'École de santé publique : M. Pierre Fournier ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Francis Beaudry, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémeur, M. Gérard Boismenu, Mme Isabelle Brault, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, M. Philippe Comtois, M. Maximilien Debia, Mme Diana Dimitrova, M. Jocelyn Dubuc, M. Arnaud Duhoux, M. Yvan Dumais, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Jonathan Goldman, M. Robert Kasisi, Mme Audrey Laplante, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, Mme Marie Lordkipanidzé, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, Mme Josette Noël, Mme Tiitu Poldma, Mme Vardit Ravitsky, Mme Sophie René de Cotret, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Hugo Soudeyns, M. Gilles Soulez, M. Luc Stafford, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Asma Bouikni, M. Hadrien Chénier-Marais, Mme Sandrine Desforges, M. Jonathan Desroches, Mme Alexandra Gariépy, Mme Éloïse Johnson, Rafaëlle Pons ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme Isabelle Shumanski ; les invités : Mme Roseline Garon, M. Matthew Nowakowski ; les observateurs : Mme Claire Benoit, Mme Isabelle Dufour.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Yan Kestens, M. Paul Lespérance, M. Stéphane Ouellet ; une représentante des cadres et professionnels : Mme France Filion.

EXCUSÉS : un doyen : M. Patrick Cossette ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Jean Barbeau, M. Jean-Sébastien Boudrias, M. David Décary-Hétu, Mme Thora Martina Herrmann, Mme Monique Pagé, Mme Isabelle Thomas ; les représentants du personnel enseignant : Mme Lise Marien, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur

PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

M. Luc Valiquette, professeur titulaire au Département de chirurgie de la Faculté de médecine. (Démission)

AVIS DE DÉCÈS

Faculté des sciences de l'éducation

Mme Raymonde Proulx, diplômée, donatrice et chargée de cours retraitée au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, décédée le 21 novembre 2020.

Le recteur rappelle la mémoire des 14 victimes de la tragédie de Polytechnique du 6 décembre 1990.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0624-1

ORDRE DU JOUR

2020-A0021-0624^e-606

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2020-A0021-0624^e-606.

La présidente des délibérations fait un rappel des règles relatives à la prise de parole dans le cadre de l'Assemblée, soulignant que les seuls cas où les membres peuvent intervenir hors du tour de parole sont le point d'ordre et la question de privilège.

M. Saul présente une intervention relativement au point 3.1 *Vote de confiance à la présidente des délibérations*. Il observe que, selon le *Guide L'Espérance*, les affaires découlant ne prennent que des résolutions de félicitations et de remerciements. Il dit ne rien avoir contre la tenue de ce vote de confiance, mais il suggère que l'on mette cette résolution hors des affaires découlant pour que ce soit régulier.

Le secrétaire général fait remarquer que le code de procédure indique que les résolutions d'usage sont recevables dans les premiers points de l'ordre du jour. Et le Comité de l'ordre du jour a statué qu'un vote de confiance peut être considéré comme faisant partie des résolutions d'usage.

M. Saul cite l'article 45 du *Guide L'Espérance* qui précise qu'au moment de la considération du point affaires découlant, le président ne peut recevoir de propositions, sauf celles de remerciements et de félicitations.

Le secrétaire général souligne qu'il s'agit d'un point préalablement inscrit à l'ordre du jour par le Comité de l'ordre du jour et que l'annonce en a été faite très clairement. Il n'y a pas de manquement à la procédure.

La présidente des délibérations demande à M. Saul s'il veut en faire la proposition.

Le secrétaire général et le Comité de l'ordre du jour refusent la proposition.

Mme Daoust demande s'il serait possible de modifier l'intitulé du point 9 *Élection d'un chargé de cours à la Commission des études* en ajoutant « ou d'une chargée de cours » afin de rendre le document épiciène.

Le secrétaire général confirme que oui.

M. Saul demande le vote sur l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote et adopte l'ordre du jour tel que proposé avec 63 votes pour, 3 contre, 6 abstentions.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
 2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbal de la 0622^e séance extraordinaire tenue le 2 novembre 2020
 - 2.2. Procès-verbal de la 0623^e séance tenue le 2 novembre 2020
 3. Affaires découlant du procès-verbal
 - 3.1. Vote de confiance à la présidente des délibérations
 4. Correspondance
 5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
 6. Période de questions
- #### B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. COVID-19 : information et discussion
 8. Faculté des sciences de l'éducation : Proposition de statuts facultaires
 9. Élection d'un chargé de cours ou d'une chargée de cours à la Commission des études
 10. États financiers 2019-2020
 11. Orientations budgétaires 2021-2022
 - Présentation du Comité du budget de l'Assemblée universitaire

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

12. Prochaine séance : Le 25 janvier 2021, à 9 h 30

13. Clôture de la séance

AU-0624-2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

AU-0624-2.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0622^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2020**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0622^e séance extraordinaire tenue le 2 novembre 2020, tel que présenté.

AU-0624-2.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0623^e SÉANCE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2020**

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal : À la page 2, il est précisé que M. Nault-Brière était professeur à la Faculté des arts et des sciences. À la page 10, eCampus est remplacé par iCampus.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0623^e séance tenue le 2 novembre 2020, tel que modifié.

AU-0624-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

AU-0624-3.1 **VOTE DE CONFIANCE À LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS**

La présidente des délibérations cède la parole au président substitut, M. Dominique Forest, qui agira comme président de l'Assemblée universitaire pour ce vote.

M. Forest évoque les discussions tenues lors des dernières séances de l'Assemblée concernant le mode de fonctionnement de l'Assemblée, dont certaines lui ont donné l'impression que certains membres remettaient en question les décisions prises par la présidente des délibérations. Il explique qu'à la suite de ces événements, le Comité de l'ordre du jour a décidé de tenir un vote de confiance envers la présidente des délibérations.

M. Saul dit appuyer d'autant plus facilement ce vote de confiance du fait qu'il n'a jamais retiré sa confiance à la présidente des délibérations. Le problème était des démonstrations de partialité à la séance du 5 octobre dernier. Il souhaitait rappeler qu'une présidence n'est pas au-dessus des règles, qu'elle doit être équitable et ne pas favoriser une partie de l'Assemblée plutôt que d'autres. Il dit considérer cet incident comme clos et, en conséquence, il votera en faveur de la confiance à la présidente des délibérations.

M. Molotchnikoff dit partager l'opinion de M. Saul et appuiera cette proposition d'appui à la présidente. Par ailleurs, il en profite pour suggérer de revoir certains règlements de l'Assemblée qui lui paraissent limitatifs, par exemple la question de donner la possibilité d'intervenir plus d'une fois.

M. Forest indique que le guide de procédures doit être suivi, ce que fait la présidente des délibérations. Cependant, il sera possible éventuellement de discuter de la suggestion faite.

M. Ghanty demande le vote secret.

Aucune autre demande d'intervention n'étant présentée, l'Assemblée procède au vote secret et adopte la proposition avec 64 pour, 3 contre, 9 abstentions.

M. Forest, qui en est à sa troisième année à titre de membre de l'Assemblée, fait part de ses préoccupations au sujet de la manière dont se déroulent les discussions au sein de l'Assemblée. Il a constaté un climat de suspicion, voire de confrontation, et parfois a entendu des propos qu'il a considérés comme méprisants à l'endroit de certains membres. Il a d'abord pensé que cela découlait des dossiers qui étaient débattus à ce moment, par exemple la Charte et les Statuts qui ont mis en évidence des visions opposées quant à l'avenir de l'Université. Cependant, il a constaté que ce climat ne se limitait pas à certains dossiers chauds, mais qu'il semble être ancré dans presque toutes les discussions qu'il a observées à l'Assemblée. Il se permet de s'adresser à l'Assemblée à ce sujet parce qu'il est inquiet de la manière dont les discussions ont lieu à l'Assemblée et des répercussions que ce climat peut avoir et, en plus de rendre les réunions moins productives qu'elles ne pourraient l'être, ce climat a pour effet de rendre ce travail plutôt désagréable. En tant que membre, il tenait, par souci professionnel, à faire part de ce qu'il constate depuis longtemps et il exprime le souhait que l'Assemblée tienne ses discussions autrement. Il cède ensuite la parole à la présidente des délibérations.

AU-0624-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0624-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0624-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

2020-A0021-0624^e-613, 614

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la réunion de l'Assemblée universitaire.

Le recteur est heureux de mentionner que l'Association for the Advancement of Sustainability in Higher Education a décerné une note parfaite à l'Université de Montréal dans la catégorie Biodiversité et gestion des terrains. Cette mention vient s'ajouter à la certification internationale STARS en développement durable, catégorie Argent, renouvelée cette année par ce même organisme. Il annonce que l'Assemblée aura l'occasion de discuter d'un plan de développement durable au cours de l'année 2021.

L'Université de Montréal se classe parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada pour une quatrième année d'affilée.

Le recteur mentionne ensuite les membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des distinctions ainsi que des nominations au cours des dernières semaines. Il souligne que Raymond Lalande, vice-recteur à la philanthropie et aux relations avec les diplômés, participe à sa dernière Assemblée universitaire ; il le remercie chaleureusement pour ses nombreuses contributions à l'Université et informe que le nom de son successeur sera annoncé sous peu.

Le recteur fait ensuite part des rencontres qui se sont tenues avec des membres de la communauté universitaire et divers intervenants politiques.

La tournée des facultés se poursuit jusqu'en janvier ; des rencontres très riches en informations et en discussions ont lieu avec les comités de direction des facultés ainsi que les assemblées facultaires.

Au début du mois de novembre, avec la vice-rectrice Valérie Amiraux, le recteur a eu une rencontre avec les élus municipaux du quartier Parc-Extension et le député provincial de la circonscription pour discuter de l'environnement du Campus Mil et de leurs préoccupations quant à l'engagement communautaire de l'UdeM et quant aux projets communs qui pourraient être réalisés.

Les 10 et 12 novembre, le recteur a participé au Forum sur l'université du futur organisé par le Scientifique en chef du Québec, dont un rapport et des recommandations seront présentés à la ministre McCann dans les prochains jours.

Le 23 novembre, le recteur et la vice-rectrice Marie-Josée Hébert ont eu une rencontre privée avec le ministre Pierre Fitzgibbon sur des projets liés à l'innovation et à la recherche, en particulier un projet très porteur qui ferait de l'UdeM un acteur incontournable en matière de découverte de formulation et de production de médicaments.

Le recteur poursuit avec un rapport sur les dossiers en cours. La semaine dernière, l'UdeM a lancé les plans d'action Équité, diversité et inclusion ainsi que Place aux Premiers Peuples, lesquels peuvent être consultés sur le site de l'Université. De grands progrès seront accomplis par la réalisation des objectifs, permettant à l'UdeM de retrouver une place de choix parmi les universités d'accueil pour les communautés minoritaires au Québec.

Une nouvelle page Web regroupant différentes ressources destinées au bien-être de la communauté a été créée.

L'UdeM est en voie de signer des contrats d'affiliation avec les partenaires de la santé et un ensemble d'ententes spécifiques qui permettront de traiter des enjeux importants, par exemple les stages pour les étudiants, la propriété intellectuelle et les frais indirects de la recherche.

Enfin, le BCI a transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur et au ministre des Finances des demandes budgétaires collectives qui totalisent 195 M\$ pour 2020-2021 qui touchent l'accessibilité aux études, les services d'accompagnement offerts aux étudiants et l'accroissement des effectifs professoraux. De son côté, l'UdeM prépare une lettre pour des demandes spécifiques à l'UdeM, mais qui bénéficieront aussi à l'ensemble du réseau, qui sera transmise à ces ministres la semaine prochaine.

Il présente des commentaires au sujet d'un article paru dans *La Presse* ce matin, sur la question de l'amiante à l'UdeM et de réclamations particulières d'anciens employés. Il tient à mentionner que la situation des anciens employés l'attriste, mais que *La Presse* a tort d'affirmer que l'UdeM refuse d'accepter la responsabilité qui lui est imputée par la CNESST parce que l'on n'en est pas encore à l'étape où l'UdeM refuse d'assumer cette responsabilité. Chaque cas devant la CNESST est un cas d'espèce. Le dossier en est à une étape relativement préliminaire, le dossier médical a été reçu le 11 novembre dernier, et l'étude du dossier sera réalisée avec célérité et diligence. S'il s'avère au terme du processus que l'UdeM est responsable, elle prendra ses responsabilités. Il ne veut pas présumer du résultat de l'examen du dossier.

Il mentionne également que dans le passé, l'UdeM a agi de manière préventive en matière d'amiante, dès que les risques associés à l'amiante ont été identifiés scientifiquement, l'UdeM a procédé à des études afin d'identifier les matériaux contenant de l'amiante dans ses bâtiments et en faire la cartographie. Des travaux de désamiantage ont été effectués par la suite, conformément aux mesures recommandées pour la protection des usagers et des travailleurs et travailleuses. Lors des grands chantiers, des efforts de communication particuliers ont été faits. Pour le présent et l'avenir, en regard de travaux de réaffectation à venir, en particulier sur le campus de la montagne, l'UdeM prend toutes les mesures requises : registre des matériaux contenant de l'amiante tenu à jour, inspections, surveillance de chantier, tests d'air, formations, etc. L'UdeM prend au sérieux la santé de tous et les moyens sont mis en place pour assurer la santé et la sécurité.

En terminant, le recteur fait part de la *Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire*, dont il a parlé dans sa déclaration annuelle, et dont les paramètres et les hypothèses ont été rendus disponibles aux membres de l'Assemblée pour la présente rencontre. Il souligne qu'il s'agit d'un enjeu de fond qui concerne toute la communauté universitaire. Son prédécesseur avait demandé un avis d'expert sur la question qui a été déposé en mars 2020 par Jean-François Gaudreault-Desbiens et Léa Boutrouille ; il estime que l'UdeM doit aller plus loin. Avant d'en arriver à une déclaration formelle sur ce sujet, il souhaite ouvrir la conversation à tous les membres de la communauté de l'UdeM. À cette fin, il a identifié les paramètres d'une mission (document 2020-A0021-0624^e-613) dont six membres seront nommés par l'Assemblée universitaire en janvier. Un rapport sera déposé à la fin de l'année pour discussion et approbation par l'Assemblée universitaire. La Mission ne part pas de zéro, le rapport de M. Gaudreault-Desbiens et Mme Boutrouille comporte un inventaire exhaustif de ce qui s'est fait à l'échelle locale et internationale en cette matière. Il en a tiré quelques hypothèses dans un texte plus court (document 2020-A0021-0624^e-614) qui pourront être discutées dans le cadre de la Mission.

La liberté d'expression dépasse les cadres stricts de la liberté académique et touche tous les membres de la communauté. Dans son communiqué émis il y a quelques semaines, il a abordé cette question dans une perspective de professeurs. D'autres aborderont ces enjeux à partir de perspectives différentes. Il invite toute la communauté universitaire à s'engager dans cette conversation et faire valoir toute la pluralité des perspectives.

AU-0624-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Filteau fait le point sur le budget provisoire 2020-2021 présenté à l'Assemblée au printemps dernier, rappelant qu'il s'agissait d'un budget équilibré avec une provision de 8,9 M\$ pour les impacts de la pandémie. Les faits saillants des réalisations estimées au 30 septembre 2020 se présentent comme suit : il n'y a pas eu de réduction des effectifs étudiants, comme cela avait été appréhendé. Ainsi, on enregistre une légère baisse des étudiants québécois, surtout au premier cycle, et une hausse des étudiants internationaux, particulièrement aux cycles supérieurs. Par contre, on enregistre une baisse de revenus par rapport au budget prévu dans les postes budgétaires suivants : services auxiliaires – stationnements, librairies, résidences et services alimentaires – (- 10 M\$), CEPSUM (- 3,2 M\$) et cliniques de médecine vétérinaire et de médecine dentaire (- 2,5 M\$). Par ailleurs, des sommes additionnelles de l'ordre de 8 M\$ ont été versées aux facultés pour du soutien pédagogique à partir de la provision de 8,9 M\$ prévus pour les impacts de la pandémie. Les hypothèses budgétaires du budget 2020-2021 demeurent inchangées, à part des revenus additionnels reçus du gouvernement qui vont en aide directe aux étudiants, par exemple pour les services de soutien psychologique et d'aide financière. On anticipe un déficit d'environ 13 M\$ pour l'année en cours. Il y a une incertitude pour l'année 2021-2022, mais comme il n'y a pas eu de baisse des effectifs étudiants et que les services auxiliaires devraient renouer avec les revenus lorsque la situation reviendra à la normale, on anticipe une perspective plus positive pour le budget de l'année 2021-2022. Il mentionne en terminant que le budget 2020-2021 final présentera, donc, un déficit anticipé de 13 M\$. Celui-ci sera soumis pour approbation au Conseil de l'Université ce soir.

Mme Desforges souhaite porter à l'attention de l'Assemblée la situation vécue par des membres de la communauté étudiante dans le contexte de la pandémie afin de sensibiliser la communauté de l'UdeM. Elle donne lecture de messages d'étudiants qui témoignent de leurs expériences d'études difficiles dans le contexte des sessions en ligne et des impacts sur leur santé physique, psychologique et sur leur motivation. Elle souligne que dans le contexte actuel, la communauté étudiante est isolée physiquement et ne se sent pas entendue ni écoutée. Elle souhaite qu'une plus grande attention et plus d'écoute soient accordées à la situation de la communauté étudiante.

La présidente des délibérations signale à Mme Desforges que son intervention est hors d'ordre dans le cadre du point d'information et que son point aurait pu être présenté au point 7 COVID-19 information et discussion.

À titre de représentant des diplômés, M. Simonet souhaite informer, de concert avec Mme Trudeau, que l'Association des diplômés de l'UdeM (ADUM) a créé un fonds de bourses de soutien pour les étudiants, au montant de 195 000 \$ sur 5 ans, qui permettra de décerner chaque année 13 bourses de 3000 \$ pour les étudiants de premier cycle. Les mécanismes d'attribution de ces bourses seront gérés par les Services aux étudiants.

AU-0624-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Saul présente des questions procédurales quant à la discussion sur les deux documents déposés par le recteur sur la liberté d'expression (2020-A0021-0624^e-613 et 614). Est-il prévu que l'Assemblée en discute aujourd'hui? Deuxièmement, est-ce la fonction de la Mission de produire l'Énoncé de principes dont il est question dans le document 613, et sera-t-il soumis à l'Assemblée universitaire pour discussion et vote?

Le recteur explique que le mandat de la Mission est de produire, à l'issue de la réflexion, un Énoncé de principes qui sera déposé à l'Assemblée universitaire à la fin de l'hiver pour délibération et pour approbation ou rejet, le cas échéant. Le document intitulé « Hypothèses » est tiré du rapport préparé par Jean-François Gaudreault-Desbiens et Léa Boutrouille au printemps dernier; l'objectif est de partir de ce document pour en discuter dans un cadre élargi. Il n'est pas prévu que l'Assemblée vote sur ce document parce qu'il s'agit d'une mission du recteur. L'Assemblée aura un rôle concret dans l'élection de 6 membres des 10 membres de cette Mission.

En lien avec la création récente du CIRCA, M. Molotchnikoff demande à Mme Hébert s'il serait pertinent de réfléchir à la création d'une faculté des neurosciences. L'UdeM serait la première université à créer une telle faculté et à diplômer des étudiants en ce domaine très prometteur.

Mme Hébert précise que le Centre interdisciplinaire de recherche sur le cerveau et l'apprentissage (CIRCA) est un centre de recherche interfacultaire qui est financé par les fonds de recherche en santé du Québec qui regroupe des chercheurs de cinq facultés de l'UdeM. La direction de l'Université a une vision ambitieuse pour les expertises dans ces domaines, qui sont de grandes forces de l'UdeM, mais la réflexion est de connecter l'ensemble des domaines d'expertise de l'UdeM et de les rendre visibles plutôt que de créer une faculté.

Mme Gariépy souligne que la Mission du recteur sur la liberté d'expression ne compte que deux membres de la communauté étudiante. Ces membres étudiants en seront peut-être à leurs premières expériences de représentation à des comités institutionnels, ce qui peut être intimidant et un frein à la participation étudiante. Pour cette raison, elle demande au recteur de réévaluer la possibilité d'avoir une représentation paritaire pour ce comité entre étudiants et la communauté de l'UdeM.

Le recteur explique qu'il ne conçoit pas que les personnes qui sont membres du comité sont chargées de faire valoir toutes les perspectives des communautés dont elles sont issues, mais plutôt de recevoir tous les commentaires. Il rappelle que l'objectif d'une mission est d'ouvrir le dialogue, de recevoir et entendre des perspectives et des témoignages. Il souhaite que le comité soit fonctionnel et efficace et, à cet égard, 10 membres lui paraissent être un maximum. Il peut réfléchir à ce qui est proposé, mais se dit très sensible au besoin d'avoir un nombre raisonnable pour fonctionner dans l'échéancier serré. Enfin, il rappelle que l'objectif est que le comité produise un rapport qui lui sera transmis à la fin de l'année académique actuelle et qui soit déposé à l'Assemblée pour discussion et vote, de manière à ce que les membres de l'Assemblée puissent, comme partenaires de cet exercice, contribuer à cet Énoncé de principes et à ses recommandations.

M. Arsenault souligne qu'il s'agit d'une bonne initiative, mais observe que les deux documents déposés comportent beaucoup d'éléments et de recommandations qui touchent le rôle, la responsabilité et la position des professeurs dans l'Université. Il demande à quel moment les syndicats, dont les conventions collectives couvrent ces matières, pourront être consultés, et dans le cadre de quel volet.

Le recteur considère comme nécessaire que la Mission élabore des principes et formule des recommandations de manière cohérente avec les autres textes qui constituent des balises normatives sur la liberté d'expression en contexte universitaire, par exemple la convention collective du SGPUM, qui évoque des libertés universitaires, la Charte, les plans d'action en ÉDI, etc., et dans le contexte universitaire de l'UdeM actuelle. Le syndicat en tant que partie intéressée pourrait faire des représentations devant la Mission. L'objectif est que toutes les voix puissent se faire entendre.

M. Saul présente une question complémentaire aux propos du recteur concernant la Mission. Considérant que la liberté d'expression et ce qui sera discuté dans ce comité font partie des orientations de l'Université, qui est une prérogative de l'Assemblée universitaire, il demande au recteur s'il ne serait pas avisé de demander l'avis de l'Assemblée universitaire sur les documents déposés.

Le recteur explique qu'il souhaite que le débat se déroule d'abord sur le terrain pour permettre d'entendre largement les voix, en particulier des gens qui ne sont pas à l'Assemblée et qui voudraient s'exprimer sur la question. Et ensuite, dans le respect des prérogatives, le débat se fera dans le cadre de l'Assemblée universitaire, rappelant que selon le calendrier déposé, deux rapports d'étape sont prévus à l'Assemblée, le 15 mars et le 10 mai ; le débat formel sur l'Énoncé de principes se tiendra à partir de ce moment de manière plus informée et éclairée.

M. Saul apprécie que la discussion se fasse sur l'Énoncé de principes et sur les rapports, mais il attire l'attention sur le fait que les documents qui ont été soumis à l'Assemblée sont déjà formatés. Il estime que ces rapports mériteraient une discussion à l'Assemblée universitaire. Il suggère qu'un apport de l'Assemblée en amont est aussi important qu'un apport en aval sur cette question qui est de sa prérogative.

Le recteur n'est pas d'avis que l'Assemblée doit intervenir en amont. Il rappelle qu'elle va nommer six personnes, qu'en mars et avril elle recevra les rapports d'étape et pourra à ce moment se prononcer sur la mission, et également au moment du dépôt du rapport du comité. La structure proposée permet à l'Assemblée de participer comme partenaire de l'exercice tout au long de la Mission.

Mme Guay demande au recteur s'il sera possible de déposer des mémoires.

Le recteur répond que oui, suivant les formats des consultations qui seront élaborés par la Mission.

M. Molotchnikoff indique qu'en lisant le document sur les hypothèses, il a eu l'impression qu'il y avait un biais. Selon lui, la liberté universitaire doit être totale, considérant qu'elle est le terreau de la créativité des professeurs dans le cadre de la recherche et de l'enseignement. Il souhaite avoir l'assurance qu'il n'y aura pas de limite quant à la liberté qui peut être exercée à l'UdeM.

Le recteur confirme qu'il n'y aura pas de limite à la liberté d'expression sur le sujet devant les membres de la Mission. Pour sa part, il ne voit pas de biais dans le document qui est tiré du rapport déposé au printemps dernier, qui comporte beaucoup de nuances issues de la réflexion sur la liberté d'expression en contexte universitaire dans une perspective pluraliste. Les hypothèses sont destinées à susciter la discussion sur le sujet. Il souhaite que l'on fasse le tour de cette question dans le cadre de la Mission, sans présumer d'un résultat.

En complément au commentaire du recteur, M. Gaudreault-Desbiens indique que le rapport, dont il est cosignataire, prend une position qu'il qualifierait d'assez libérale. Tous sont invités à s'exprimer sur leur vision de la liberté d'expression en contexte universitaire.

M. Arsenault dit avoir été rassuré par les propos du recteur au sujet de l'exercice. Il souhaite avoir des précisions du recteur sur deux aspects de la procédure en lien avec l'Assemblée universitaire : premièrement, est-ce que l'Énoncé de principes que la Mission déposera au recteur en juin sera aussi déposé à l'Assemblée ?

Le recteur le confirme, précisant que ce sera le même rapport qui sera déposé à l'Assemblée.

Concernant l'étape du rapport qui sera déposé en septembre, M. Arsenault demande de préciser ce qui est entendu par « le rapport sera entériné par l'Assemblée » : est-ce que cela veut dire que l'Assemblée pourra en débattre et voter ?

Le recteur confirme que oui. Il explique que l'objectif est que le rapport qui sera produit lui soit présenté et qu'il le dépose dans son entièreté à l'Assemblée universitaire et, le plus tôt possible après ce dépôt, que l'Assemblée puisse en débattre et fasse les amendements qu'elle souhaite quant aux énoncés de principes et aux recommandations. En d'autres termes, il souhaite qu'un travail de terrain soit fait par la communauté universitaire qui permette que d'autres voix soient entendues avant que l'Assemblée universitaire n'exerce sa prérogative d'énoncer les grandes orientations de l'Université.

AU-0624-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

Le recteur mentionne qu'il y a eu peu de changements depuis le mois de novembre concernant la COVID-19. Le rectorat est en lien avec la DRSP et participe chaque semaine à la réunion de coordination avec tous les établissements d'enseignement de la région de Montréal. L'UdeM n'a pas de cas de transmission communautaire, outre un cas au sein d'une équipe sportive qui a affecté deux personnes. La conseillère spéciale du recteur, la Dre Marie-France Raynault prend part au Comité sur la santé publique au niveau national et à différents comités. L'Université est donc en bonne position pour comprendre les enjeux, prendre les mesures requises et voir les choses venir avec prudence. Par ailleurs, la période d'examen s'est amorcée sans problème avec le système informatique. Les TI sont optimistes quant à la capacité de maintenir la charge sans défaillance du système, comme ce fut le cas à l'automne.

En ce qui concerne la santé psychologique des membres de la communauté étudiante mentionnés par Mme Desforges, le recteur tient à assurer que les étudiants sont entendus et que l'on est à l'écoute. La vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes rencontre les associations sur une base presque quotidienne. Des ressources additionnelles ont été reçues du ministère de l'Enseignement supérieur pour permettre de réduire les listes d'attente pour les étudiants qui ont besoin de services de consultation psychologique. Il souligne qu'à l'UdeM les étudiants peuvent recevoir jusqu'à 20 consultations comparativement à 3 à 7 dans les autres universités. Des discussions ont lieu avec les associations étudiantes pour accélérer le processus. Des efforts ont été faits pour retarder le début des cours en janvier pour permettre un peu de ressourcement aux membres de la communauté universitaire et donner plus de temps aux membres du personnel enseignant pour la préparation des cours. Des efforts significatifs ont aussi été mis sur le bien-être du personnel enseignant et administratif, la mise en place du site Web évoqué dans son rapport vise à répondre à ce besoin d'engagement en regard de la santé psychologique de la communauté universitaire.

M. Ghanty rapporte que l'on a porté à son attention la tenue d'une assemblée facultaire de la Faculté de médecine au sujet du bilan des 100 premiers jours du mandat du doyen, qui serait dans les faits davantage un gala et qui réunirait 25 personnes. Selon les informations de la Santé publique, de telles activités ne sont pas permises. On se questionne sur la pertinence que cet événement se tienne en présentiel. Devant les réponses imprécises reçues de la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS) à ce sujet, il se tourne vers l'Assemblée pour obtenir des réponses.

Le recteur dit ne pas être au courant de cet événement et ne peut commenter. Il souligne que l'on s'efforce de suivre les mesures de la santé publique qui s'imposent au milieu universitaire, lesquelles sont un peu différentes de celles qui sont appliquées dans d'autres environnements.

M. Masson exprime son inquiétude partagée par plusieurs collègues qui ont observé un relâchement sur le port du masque au campus MIL. Dans le cadre de discussions avec la DPS, il semble que cette situation soit tolérée. Il demande quelles sont les directives pour le port du masque à l'Université pour les utilisateurs du campus et si un rappel pourrait être fait en ce début de période des examens.

Le recteur indique que les directives n'ont pas changé.

M. Filteau indique qu'aucune directive de tolérer un relâchement n'a été donnée à l'équipe de la DPS. Il fera le suivi à ce sujet.

M. George présente une question au sujet de la recommandation du recteur du report du début de la session pour aider le personnel dans le contexte de la COVID. Il demande si l'on a un rapport des départements ou des facultés qui ont choisi de donner suite à la recommandation du recteur ainsi que des intervenants dans ses départements ou facultés qui ont pris la décision de reporter ou de ne pas reporter.

Le recteur indique qu'à sa connaissance ce document n'existe pas. Cela varie en fonction des exigences des programmes, par exemple certains comportent des stages, et selon les complexités propres à chaque programme. Si cela est d'intérêt pour l'Assemblée, un tel document pourra être constitué.

Mme Guay apprécie la possibilité d'offrir aux enseignants un équivalent des trois jours de ressourcement qui ont été offerts au personnel administratif. Cependant, elle a été surprise de constater que cette mesure n'était pas appliquée dans certaines facultés, par exemple à la FEP, et elle souhaiterait que cela soit disponible pour l'ensemble des enseignants de cette faculté qui sont majoritairement des chargés de cours.

Le recteur indique que les considérations sont très variables d'une faculté à l'autre.

Le doyen de la FEP, M. Janosz, invite Mme Guay à communiquer avec lui pour discuter de cette question.

Sur cette question et en lien avec celle de Mme Desforges, M. Bouchard indique que les facultés et les départements répondent aux demandes pour des accommodements et des ajustements, mais explique que toutes les décisions à cet égard impliquent une foule de paramètres et d'intervenants et exigent des arrimages qui sont d'une grande complexité. En ce qui concerne la question de M. George, il explique que les décisions quant aux programmes sont prises à l'échelle des départements et que même à l'intérieur d'un département il peut y avoir des variations selon les exigences des programmes. Donc les décisions en ces matières sont prises au cas par cas. Cela étant, il serait difficile de produire un rapport qui détermine quelle instance a pris la décision puisque, souvent, ce sont des décisions distribuées entre de multiples intervenants – responsables de programme, directeurs, vice-doyen, doyen, vice-rectrice – pour mesurer si le programme sera impacté négativement par un report. Il souligne l'importance de communiquer rapidement les préoccupations et besoins au directeur ou au doyen, au-delà des instances, pour être en mesure d'agir en prévention et de manière aussi informée qu'on le voudrait.

Mme Hedaraly évoque un article paru dans *La Presse* il y a quelques jours sur la multiplication des cas de plagiat, notamment dans les cégeps, dans le contexte des examens qui se tiennent à distance. Afin d'éviter de pénaliser les étudiants qui ne font pas de plagiat et pour éviter aux enseignants de devoir refaire des examens, elle demande si l'UdeM a élaboré une stratégie globale à cet égard.

Le recteur indique qu'il n'y a pas actuellement de stratégie globale, on en est encore à mieux saisir la réalité de ce phénomène. Une réflexion sur des moyens est en cours avec les facultés.

La présidente signale que le point 8 doit débiter au plus tard à 15 h 15, soit dans quelques minutes. Elle indique qu'elle permet aux personnes qui ont demandé la parole de faire leur intervention et ensuite au recteur d'y répondre.

En complément à sa question précédente, Mme Hedaraly demande s'il serait possible d'avoir un guide de référence d'ici le printemps.

Revenant sur la question de la santé psychologique, Mme Desforbes dit être au fait des discussions sur l'offre de services du Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) et autres mesures liées au bien-être. Elle souligne que la santé psychologique est un enjeu systémique qui doit être répondu de manière systémique par des interventions, mais aussi par la prévention, et ce, à la fois sur le plan individuel et institutionnel. En lien avec le commentaire de M. Bouchard, elle indique que l'on est conscient que chaque accommodement a des répercussions sur la charge de travail du personnel enseignant et du personnel administratif. Pour ces raisons, l'UdeM doit entamer un chantier sur les facteurs académiques (par exemple la charge de travail, la pression de performance) qui sont liés à la santé psychologique, soulignant que les enjeux que l'on observe actuellement ne sont pas nouveaux, ils sont seulement amplifiés par la crise sanitaire.

En complémentaire à son intervention, M. Ghanty dit souhaiter avoir un suivi des responsables concernés au sujet de l'événement à la Faculté de médecine.

Mme Brault porte à l'attention de l'Assemblée un texte d'opinion publié dans *La Presse* ce matin, intitulé « Agir collectivement pour sauver des vies », signé par 80 experts, dont plusieurs membres de la communauté universitaire, qui propose de remettre le Québec sur pause pour contrer la propagation de la COVID-19 et réduire la pression sur le système de santé.

En réponse aux interventions précédentes, le recteur indique qu'un suivi sera fait concernant l'événement à la Faculté de médecine et que la suggestion pour un guide de référence relatif aux modes d'évaluation sera soumise au CPU. Il convient que les enjeux de santé psychologique en lien avec les facteurs académiques sont des enjeux de nature systémiques et que ceux-ci doivent être examinés.

AU-0624-8 **FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION : PROPOSITION DE STATUTS FACULTAIRES**

2020-A0021-0621^e-596, 597

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Lefrançois, précise qu'en plus des instances et comités proposés dans les statuts facultaires, la Faculté compte plusieurs comités de programme où les étudiants sont représentés, entre autres groupes, mais comme ces comités évoluent au rythme des programmes, ils n'ont pas été inclus dans les statuts facultaires. Elle assure cependant que les étudiants de la Faculté sont bien représentés dans les instances.

Elle cède la parole à Mme Roseline Garon, vice-doyenne et secrétaire de la Faculté, qui présente les nouveaux statuts facultaires de la FSÉ consignés au document 2020-A0021-0621^e-596.

La présidente des délibérations invite ensuite l'Assemblée à se prononcer les statuts facultaires proposés en procédant article par article.

M. Boismenu demande si l'on pourrait adopter en bloc les propositions dans la mesure où la Faculté en fait la proposition, à moins d'oppositions ponctuelles.

La présidente des délibérations indique qu'elle préfère prendre les propositions une à une, ce qui permet aux membres de voter en connaissance de cause.

Article 1.1 Composition du conseil de faculté

Aucune intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, l'article 1.1 est adopté à l'unanimité tel que proposé.

Article 1.2 Attributions du conseil de faculté

L'article 1.2 est adopté à l'unanimité tel que proposé.

Article 2.1 Composition de l'assemblée de faculté

Mme Royle demande quelle est la définition d'un chargé d'enseignement et quels sont ses droits.

Mme Garon répond qu'il s'agit de professeurs qui sont embauchés alors qu'ils n'ont pas encore fait leur soutenance de thèse, en général pour une période de deux à trois mois.

Mme Royle demande s'il s'agit de personnes en voie d'obtenir un poste menant à la permanence.

Mme Garon confirme que oui. Il est prévu qu'ils soient admis comme professeurs adjoints à la suite de la soutenance de thèse.

L'article 2.1 est adopté à l'unanimité tel que proposé.

2.2 Réunions de l'assemblée de faculté

L'article 2.2 est adopté à l'unanimité tel que proposé.

Article 2.3 Attributions de l'assemblée de faculté

L'article 2.3 est adopté à l'unanimité tel que proposé.

Article 3 Comité facultaire des études

Mme Guay demande s'il serait possible d'ajouter trois chargés de cours au lieu de deux, selon la même logique que pour la composition du conseil de faculté.

Mme Lefrançois indique que dans la composition du conseil de faculté, il y a trois professeurs par département, donc avec affiliation départementale, plus trois autres professeurs sans affiliation départementale, et trois chargés de cours. Pour le comité des études, on s'en est tenu à deux chargés de cours, comme dans les Statuts universitaires, pour avoir un comité moins nombreux. Et les chargés de cours dans les différentes instances ont semblé satisfaits de ce nombre de chargés de cours au comité des études.

L'article 3 est adopté à l'unanimité tel que proposé.

Article 4.1 Composition de l'assemblée de département

L'article 4.1 est adopté à l'unanimité tel que proposé.

Article 4.2 Attributions de l'assemblée de département

L'article 4.2 est adopté à l'unanimité tel que proposé.

Article 5. Comité conjoint facultaire

L'article 5 est adopté à l'unanimité tel que proposé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université l'adoption des statuts facultaires de la Faculté des sciences de l'éducation, consignés au document 2020-A0021-0621^e-596.

AU-0624-9 **ÉLECTION D'UN CHARGÉ DE COURS OU D'UNE CHARGÉE DE COURS À LA COMMISSION DES ÉTUDES**

2020-A0021-0624^e607, 608

Les membres ont reçu l'information relative à la personne mise en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'un membre à la Commission des études, selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts. Les membres ont également reçu la note biographique de la candidate. La personne suivante a accepté sa mise en candidature :

Françoise Guay
Chargée de cours
Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2025.

Considérant l'heure tardive, M. Filteau demande d'intervertir les points 10 et 11, évoquant la nécessité que les orientations budgétaires soient présentées à l'Assemblée universitaire aujourd'hui. La proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité.

AU-0624-10 **ÉTATS FINANCIERS 2019-2020**

2020-A0021-0624^e-609 à 612

Ce point est abordé après le point 11.

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur adjoint aux finances, M. Matthew Nowakowski, présente les états financiers au 30 avril 2020 à l'aide d'une présentation électronique (2020-A0021-0624^e-609). Les trois documents suivants avaient été transmis aux membres de l'Assemblée universitaire préalablement à la séance : les États financiers au 30 avril 2019 (2020-A0021-0624^e-610), les Commentaires et faits saillants (2020-A0021-0624^e-611), et les Dépenses des Facultés et des Services (2020-A0021-0624^e-612).

M. Saul présente plusieurs questions au sujet des dépenses du fonds de fonctionnement (document 2020-A0021-0624^e-609, page 9). Premièrement, il demande des explications au sujet de dépenses relatives au personnel enseignant (269 M\$) par rapport aux dépenses pour le personnel de soutien et d'administration (225 M\$), observant un écart important. Deuxièmement, où figurent les cadres académiques dans les items et le budget ? Enfin, comment est-on parvenu à une baisse de 43 % du service de la dette entre 2018-2019 et 2019-2020 et quels sont les chiffres bruts ?

M. Nowakowski indique que les cadres académiques sont inclus dans le personnel enseignant régulier. Les cadres de services ou les cadres qui ne sont pas des enseignants, mais qui exercent leurs responsabilités à l'intérieur d'une faculté, font partie du personnel de soutien et d'administration. Enfin, la baisse de 43 % du service de la dette représente un montant de moins de 200 000 \$, ce qui est peu sur un budget de 800 M\$. Cette baisse est plus due à des flux de trésorerie qu'à un changement aux taux d'intérêt. Enfin, les chiffres bruts sont détaillés à la page 15.

M. Bouchard soumet qu'à sa connaissance les vice-recteurs adjoints comptent dans la catégorie personnel de soutien et d'administration et que les doyens, vice-doyens et directeurs de département comptent dans le personnel enseignant.

M. Nowakowski se dit d'accord avec ce commentaire.

M. Saul demande pourquoi on ne départage pas les cadres enseignants et les cadres non enseignants.

M. Nowakowski indique qu'il n'y a pas de raison particulière, c'est dans l'usage de les présenter ainsi.

M. Saul demande s'il serait possible de les départager dans les années à venir.

M. Nowakowski indique que l'on verra ce qui peut être fait.

Mme Daoust dit avoir trouvé utiles les explications sur les catégories de cadres, qui éclairent sur le pourcentage de différence entre les deux années et la masse salariale. Elle dit avoir lu attentivement tous les documents, mais avoir trouvé l'exercice ardu. Elle suggère de fournir aux membres de l'Assemblée une petite aide à la lecture ou une séance d'information avant la présentation pour aider dans la lecture de ces documents.

En lien avec la suggestion de M. Saul, M. Molotchnikoff dit craindre que cette division comptable conduise les cadres académiques à la perte de leur statut de professeur.

Référant aux déficits enregistrés par les services auxiliaires paraissant à la page 31 du document 2020-A0021-0624^e-611, M. Ghanty demande ce qui sera fait pour s'assurer que ces services, qui sont habituellement autofinancés, ne seront pas pénalisés en raison de la pandémie. Est-ce que ces déficits seront absorbés par l'UdeM ? Et quelles mesures seront mises en place pour gérer ces services qui doivent s'autofinancer, mais qui sont déficitaires en ce moment, sauf les stationnements ?

M. Filteau indique que l'année dernière l'UdeM a reçu une subvention particulière du gouvernement visant en partie à compenser les pertes liées aux activités autofinancées. Cette année, les déficits sont plus élevés, on ne sait pas encore ce que décidera le gouvernement. Il souligne par ailleurs que les stationnements sont déficitaires actuellement.

En complément, M. Ghanty fait remarquer qu'à la page 31 on fait état des déficits de tous les services auxiliaires, sauf pour les stationnements.

M. Filteau signale que cela concerne l'année 2019-2020. Pour sa part, il faisait référence aux résultats de cette année. Il rappelle que les stationnements n'assument pas le coût de leurs infrastructures.

AU-0624-11 **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022**
- PRÉSENTATION DU COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE
UNIVERSITAIRE

2020-A0021-0624^e-615, 616

Ce point est abordé avant le point 10.

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente les orientations budgétaires 2021-2022, consignées au document 2020-A0021-0624^e-615. Celles-ci s'inscrivent dans la continuité, mais également dans un contexte d'incertitude quant aux crédits budgétaires qui seront octroyés par le gouvernement lors du dépôt du budget en mars 2021. L'année 2021 marque la dernière année de la planification stratégique 2016-2021 de l'Université, alors que le plan stratégique qui suivra sera en processus d'élaboration. Par conséquent, le budget 2021-2022 en sera un de transition.

Le président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, M. Bouchard, souligne des aspects qui transparaissent davantage dans les orientations budgétaires 2021-2022, notamment le volet académique qui est assumé de manière plus marquée, le volet recherche qui devient aussi un enjeu d'enseignement et l'internationalisation qui demeure prioritaire. Comme mentionné précédemment par

M. Filteau, le déficit de 13 M\$ pour l'année ne vient pas trop teinter les orientations budgétaires étant donné que ce déficit n'a pas été généré par des baisses d'inscriptions, mais plutôt par les pertes de revenus des services auxiliaires qui seront rétablis lorsque la situation reviendra à la normale.

M. Desroches se dit heureux de l'orientation stratégique qui vise à favoriser la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles, notamment via le financement intégré aux cycles supérieurs. Il indique qu'il s'agit d'une priorité pour les étudiants et que ceux-ci ont hâte de voir comment le financement intégré va se repercuter dans les orientations et la planification stratégique de l'Université.

M. Saul demande des explications au sujet de l'engagement à rembourser la moitié du déficit accumulé en 2016 qui était de 165 M\$, d'ici 2037, mentionné à la page 5. S'agit-il d'un engagement auprès du gouvernement ?

M. Filteau explique que la direction s'est engagée auprès du Conseil de l'Université il y a une douzaine d'années, et auprès de Québec.

M. Saul demande si la demande était que le déficit soit diminué de moitié d'ici 20 ans.

M. Filteau indique que l'engagement initial était de rembourser de 4 M\$ à 4,5 M\$ par année. Les budgets précédents ont produit des surplus qui ont permis de rembourser un peu plus de capital, ce qui a permis de réduire la dette plus rapidement.

Référant à la section sur les perspectives budgétaires, en page 2, Mme Gariépy indique que la communauté étudiante croit que la communauté des étudiants internationaux apporte une valeur ajoutée importante à l'UdeM en termes de richesses d'idées, d'opinions et de diversité, et ne doit pas être considérée comme une source de revenus. Et la communauté étudiante réitère que l'on ne souhaite pas que l'on revoie le financement pour ces étudiants comme ce fut le cas dans le passé.

M. Filteau indique que l'Université considère que les étudiants internationaux ne sont pas une source de revenus en primauté, mais une source de richesses en termes de diversité, de visions et d'approches qui bénéficie à l'ensemble de la communauté universitaire, incluant sur les plans académique et de la recherche. Sur le plan des revenus, au moment de la déréglementation, l'Université a mis en place un programme de bourses qui favorise leur capacité à venir étudier à l'UdeM. L'objectif était de favoriser la diversité plutôt que la recherche de revenus.

Mme Ferland-Dufresne demande s'il serait possible d'avoir une mise à jour officielle du budget provisionnel déposé à l'Assemblée universitaire en avril dernier.

M. Filteau confirme que le budget pro forma sera déposé.

M. Molotchnikoff demande si, du fait que l'UdeM est une université francophone, le recrutement des étudiants internationaux est orienté vers certains pays, disant constater que l'Université a moins d'étudiants provenant de certaines régions, comme l'Extrême-Orient.

M. Bouchard explique que pour les étudiants aux cycles supérieurs, en particulier au doctorat, c'est le professeur qui accepte ou non l'étudiant dans son équipe de recherche. Ce qui est observé au sein des équipes de recherche, c'est que le recrutement se fait sur la base de l'intérêt et non du pays. C'est ce qui prime au-delà des enjeux de nationalité. Les stratégies de recrutement diffèrent selon les cycles, le troisième cycle étant une catégorie à part.

AU-0624-12 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 25 janvier 2021, à 9 h 30.

AU-0624-13 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 53.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 25 janvier 2021, délibération AU-0625-2